Snes Créteil info

Créteil Snes Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

Refusons toute suppression de poste en lycée

Transformation des heures sup en heures poste!

A la dernière rentrée, l'équivalent de 426 emplois a été supprimé dans les lycées généraux et technologiques. La facture s'est élevée à l'équivalent de 250 emplois dans les lycées professionnels.

Pour la prochaine rentrée, le rectorat continue sa saignée dans les lycées généraux et technologiques. En l'état il demande la suppression de l'équivalent de 238 emplois.

La pression intolérable sur les heures sup est maintenue. Nous n'accepterons pas de mesure de carte scolaire alors que la masse d'heures sup prévue par le rectorat dans chaque établissement permet d'éviter toute fermeture de poste.

Cette politique dégrade encore et toujours nos conditions de travail : alourdissement des effectifs, suppressions de dédoublement par manque de moyens, grilles horaires non respectées, accroissement des heures à effectuer , multiplication des réunions en dehors des heures de cours pour des projets pas ou mal financés …

Contrairement aux affirmations médiatiques du ministère et du rectorat les fermetures de postes sont sans commune mesure avec les diminutions d'effectifs. Le gouvernement poursuit sa politique idéologique de réduction des emplois et destruction du service public.

La manifestation « Education » du 17 janvier et la grève interprofessionnelle du 29 janvier ont montré un très haut niveau de mobilisation et un net soutien de l'opinion publique pour refuser cette politique.

Ce ne sont pas des HS que nous attendons mais une dotation décente pour l'Education Nationale et une augmentation de notre pouvoir d'achat.

F Maurin, V Sultan, D Chauvin, P Claustre

Pour organiser l'action et préparer le conseil d'administration consulter la prévision de DHG et les structures prévisionnelles de votre lycée
DHG :
http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2015
Structures :
http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2025

Contacter votre proviseur dès maintenant

En effet, les proviseurs et les services du rectorat négocient régulièrement. Nous devons rester très vigilants sur l'ouverture et les fermetures de divisions, de groupes de dédoublement. Comparez aux données que vous trouver sur le site.
http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2025
Faites nous parvenir vos revendications à :
lycee@snes.edu,
Nous transmettrons vos revendications au rectorat qui s'est engagé à examiner les demandes que le SNES lui adressera.

Le SNES Créteil lance une campagne de pétition pour s'opposer à l'augmentation des HS et aux suppressions de postes :
déclaration collective en fin d'article :
http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article1997

CONGRES ACADEMIQUE

Après le report de la réforme du lycée, la présence massive des sections de lycée s'impose pour faire progresser les propositions du SNES.

Commissions préparatoires
le 4 mars 14h à au SNES à Arcueil.

Débats et votes les 9 et 10 mars à CRETEIL (maison des syndicats)

SOMMAIRE

1/ Edito 2/ Règles DHG 3/ axes de mobilisation 4/ CA mode d'emploi

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G. Réquigny CP 0509S 06883. N°0808

Create PDF with GO2PDF for free, if you wish to remove this line, click here to buy Virtual PDF Printer

Selon quelles règles est établie votre DHG ?

(ou confirmation de la politique de réduction drastique des moyens et des postes)

Dotation Structure

Calculée à partir de la structure prévisionnelle de l'établissement et des horaires réglementaires (nombre de divisions et horaires réglementaires)

Il faut vérifier qu'il ne manque pas de moyens pour chaque filière. Réf http://www.snes.edu/clet *ou : courrier de S1 de janvier. Attention aux seuils de dédoublement !!! Attention aux labos de physique et de SVT dont le nombre de places est limité à 18 : demandez des moyens pour dédoubler en TP dans des classes à 24.*

Le SNES demande des demi-divisions à 18 maximum.

Dotation pour les options et les langues

Le rectorat resserre au maximum sa dotation de départ. Souvent les moyens sont insuffisants pour que tous les groupes de LV ou toutes les options soient dotés.

Demandez la dotation et l'intégration de ces heures dans le TRMD dés ce CA pour éviter la suppression de postes.

Heure de première chaire

C'est le décret de 50 qui s'applique.

Les heures de première chaire ne se comptent pas en heures supplémentaires.

Exigez qu'elles soient dans les heures poste pour éviter des fermetures de postes.

Heure d'UNSS

Exigez le retour au décret de 50 : 3h d'UNSS par prof d'EPS dans le lycée.

Le rectorat dit s'être trompé en appliquant un barème par tranche de 20 h devant élèves.

Demandez les 3h par prof.

Heure de Labo et coordination disciplinaire

Forfait de 4h par lycée ou SGT

Le nombre d'heure est insuffisant par rapport aux besoins. Vérifiez q'il s'agit bien de décharge et non d'HSA

Menaces sur la diversité des options, des enseignements de détermination

Surveillez le maintien de l'offre de formation dans votre lycée les créations demandés. Exigez la dotation et l'intégration des heures dans le TRMD

Coordination informatique

Les moyens sont insuffisants depuis de nombreuses années. Dans la réalité un poste à temps complet est nécessaire. N'oubliez pas de demander des heures pour la gestion du site du lycée ou de l'ENT si elles existent.

Heures de pondération (BTS, CPGE)

Le décret de 50 s'applique : ces heures doivent être comptées en décharge ! Demandez la conversion des ces HSA en heures poste.

Allègement de langues vivantes en terminale

Le seuil de 24 décidé par le rectorat est très supérieur à celui des autres académies. Demandez des moyens pour arriver à une moyenne de 20 par niveau et par langue. Les STG doivent être comptés séparément car l'évaluation du bac est totalement différente. Défendre la diversité, donc l'allemand, le portugais, le russe, le chinois, l'italien…..

Effets néfastes de la suppression de la carte scolaire

Le rectorat anticipe et favorise la fuite vers les lycées huppés en augmentant leurs capacités. Par contre dans les lycées de leur voisinage, anticipation par des fermetures de classes et de postes. Exemples : Meaux Fontainebleau, Saint Maur

Le SNES dénonce cet accroissement des inégalités entre lycées. Les lycées lésés doivent demander le maintien de leurs capacités.

Professeurs stagiaires

Le rectorat demande aux chefs d'établissement de leur prévoir des services de 8h. En découlent des problèmes pédagogiques lorsque le partage d'une classe est imposé. Refusons ces montages économiques

Langues vivantes en 1ère et 2de

Veiller à la limitation de la taille des groupes pour la pratique de l'oral. Demander des créations si nécessaire.

Create PDF with GO2PDF for free, if you wish to remove this line, click here to buy Virtual PDF Printer

Actions et mobilisation des collègues et des parents dans chaque lycée en lien avec la commission permanente et le CA

En l'état actuel, le recteur supprime dans l'académie plus de postes que ne le demande le ministère et la LOLF. Que compte-t-il faire des moyens ainsi récupérés ? Veut il dégager des moyens pour financer les multiples projets avec les établissements de l'académie au détriment de classes et de groupes surchargés dans l'ensemble des collèges et des lycées ?
Il reste donc des moyens à distribuer aux établissements. Battons-nous collectivement pour nos postes contre la dégradation de nos conditions de travail.

Aucune suppression de postes dans les lycées
Non aux heures sup imposées.

Vérifier systématiquement les structures et les effectifs prévisionnels

Le rectorat a calculé au plus juste les effectifs dans un but évident de supprimer le plus de classes possible, en guise de justification des suppressions de postes. Beaucoup trop souvent le rectorat réduit les capacités pour économiser des dédoublements (baisse de l'effectif maximum de 35 à 24, voire fermeture d'une classe). Vérifier que les effectifs montants pourront être accueillis. Les séries technologiques sont particulièrement visées.
Faites-nous remonter au plus vite vos revendications, nous les adresserons au rectorat.
lycee@creteil.snes.edu
En parallèle, vous adressez un courrier au recteur sous couvert du proviseur. Voir audience au rectorat
Procédez de même pour les options les enseignements de détermination et les langues.
Voir la carte des formations et les structures proposées par le rectorat :
http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2025

Expérimentation danger

.Alors que la réforme des lycées a été reportée, Darcos persiste dans sa duplicité. Bien qu'il annonce dans les médias la remise à plat de la réforme, il demande à 100 lycées d'en expérimenter certains aspects.
Pour cela, il détourne les 500 postes destinés aux lycées difficiles pour les proposer à ceux qui accepteraient ces expérimentations. Ainsi dans notre académie le recteur a proposé cette expérimentation à des lycées qui n'entrent pas dans la catégorie « difficile ».
Le SNES appelle à s'opposer à ces expérimentations qui ont pour but de faire rentrer par la fenêtre une réforme que nous avons refusée avec les lycéens et les parents.
Votez contre dans les CA après avoir informé les collègues, les lycéens et les parents.

Informez nous pour nous donner des arguments
lycee@creteil.snes.edu

Voter contre le TRMD. Approuver en CA des contre-propositions qui maintiennent tous les postes.
Le recteur compte le nombre de votes contre les TRMD dans les CA. Certes les proviseurs indiquent qu'il ne s'agit pas de voter la DHG mais la répartition dans le cadre fixé par le rectorat. Ne soyons pas dupe !
Bien au contraire le SNES appelle à une CAMPAGNE DE VOTE CONTRE LES TRMD et contre les DHG. Ces refus constitueront une action collective en direction du rectorat. Cette campagne s'appuiera aussi sur la pétition de refus des HS et des fermetures de postes.

SEP et LP :Non au BAC PRO 3 ans maintien des BEP et des BAC PRO 2 ans.

Avec le SNUEP, syndicats des PLP de la FSU, le SNES s'oppose à la généralisation des BAC PRO 3ans que Darcos et notre recteur cherchent à imposer contre l'avis des collègues PLP et d'un rapport de l'Inspection Générale.
Si une SEP existe dans votre lycée, vous pouvez adapter la motion proposée par le SNUEP.
http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2025

MOTIONS PROPOSEES PAR LE SNES

Vous trouverez les motions au format RTF sur le site du SNES Créteil, rubrique lycée:
http://www.creteil.snes.edu/
Vous pourrez ainsi les adapter à votre établissement :
http://www.creteil.snes.edu/spip.php?article2025
Alimentez ce site : envoyez vos motions avec les résultats de vote, nous les afficherons sur le site au lien précédent. Adresse à utiliser :
lycee@creteil.snes.edu

Create PDF with GO2PDF for free, if you wish to remove this line, click here to buy Virtual PDF Printer

Action collective et préparation du CA

Le SNES Créteil veut faire des votes contre la DHG en CA un temps fort de la mobilisation collective de tous les lycées de l'académie. Actions avec les associations de parents, lettres aux élus, sont des moyens incontournables pour annuler toutes les suppressions de postes dans votre lycée.

Avec les collègues

Dans chaque lycée cette préparation de rentrée est marquée par de nouvelles suppressions de postes et une forte pression sur les heures supplémentaires imposées. Mettre en évidence clairement les conséquences : des collègues virés du lycée qui risquent de se voir imposer le statut de TZR ou des services à cheval sur plusieurs établissements. Ceux qui vont rester dans l'établissement vont se retrouver devant une surcharge de travail.

Documents transmis aux élus au CA

Le proviseur doit communiquer aux élus, avant la commission permanente et aussi avant le CA les structures prévisionnelles et sa proposition de TRMD qui comporte les suppressions de postes. C'est sur ces bases que le débat avec les collègues sera mené. Des contre-propositions seront élaborées collectivement.

Dès maintenant demandez à votre proviseur de vous communiquer l'état de ses négociations avec les services du rectorat. Leurs nombreux échanges font évoluer la structure (ouverture/fermeture de divisions) et donc la DHG et le TRMD (tableau de répartition des moyens.

Préparation du CA

Les positions pour le CA doivent faire l'objet de débats en heure d'info syndicale ou en AG, de lettres aux parents, aux élus, de pétitions pour soutenir le refus que vont exprimer nos représentants.

Utiliser le vote contre le TRMD (tableau de répartition des moyens) proposé par le proviseur qui est mis au vote est incontournable pour montrer notre opposition à cette politique..
Voir http://www.creteil.snes

Une motion d'explication de vote (site du SNES) reprendra les contre propositions qui auront été élaborées avec l'ensemble des collègues et les parents, en particuliers leurs représentants au CA.

Le TRMD est le tableau qui compare les heures d'enseignement à donner avec les heures que peuvent assurer les collègues en poste définitif. Il met en évidence, discipline par discipline, la création/suppression de postes, le statut quo, les heures sup, les BMP (moyens provisoires).
Exigeons la conversion d'heures sup en heures poste de manière à éviter toute mesure de carte scolaire.

C'est une condition pour obtenir un vote le plus large possible contre le TRMD du proviseur. Le vote par le CA d'un contre-TRMD assurant le maintien de tous les postes est un mode d'action approprié.

Après le CA

Faites remonter motions de CA avec résultats de vote, vos initiatives au SNES. Nous les publierons sur le site. N'oubliez pas de transmettre les motions et résultats de vote au rectorat avec un courrier.
Aux groupes de travail et au CTPA de mars l'évolution des postes, notamment les suppressions, seront à l'ordre du jour. Les représentants du SNES y porteront vos revendications.

Demande d'audience au recteur

Le vote contre le TRMD accompagné de la motion sur les besoins et les moyens manquant dans la DHG actuelle sont une condition incontournable pour demander une audience au recteur. Ils permettent aussi au SNES de soutenir votre action et de porter les revendications auprès du rectorat (CTPA de mars).
Une audience au rectorat permet de montrer la détermination des personnels et des parents du lycée. Son efficacité repose sur une participation nombreuse des collègues à la délégation et à une présence effective des parents. N'oubliez pas de demander un accompagnement au SNES départemental ou académique.

Vote et motion au CA mode d'emploi

Faites remonter les résultats du vote contre la DHG et vos motions sur lycée@creteil.snes.edu. ou par fax au 01 41 24 20 61.
Nous les afficherons sur le site du SNES Créteil.
Dès le lendemain du CA adresser la motion et les résultats du vote dans un courrier au recteur.

Create PDF with GO2PDF for free, if you wish to remove this line, click here to buy Virtual PDF Printer